



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 7 Février 2022

**Présents :** M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Priscilla ARVIN-BEROD, COOKE Solange, PRADEL Franck, GRASSINI Stéphanie, ELIE Nicolas, QUINET Alain, GACHET-PONNAZ Ghislaine et GRAFF Stéphane.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Stéphanie PERNOD

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Sophie JUELLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 janvier 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

### DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

#### QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 2 FEVRIER 2022

#### **1-BUDGET 2022**

Mme Stéphanie GRASSINI explique qu'il s'agit d'annuler et remplacer la délibération du 17/01/2022 pour autoriser le Maire à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement

#### POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2021	Montant des crédits autorisés pour 2022 dans l'attente du vote au B.P.2022
20 – Immobilisations incorporelles	97 501,55€	24 375,39€
21 – Immobilisations corporelles	965 434,23€	241 358,56€
23 – Immobilisations en cours	1 212 694,45€	303 173,61€
10 - Dotations	60 000€	15 000€

POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2021	Montant des crédits autorisés pour 2022 dans l'attente du vote au B.P.2022
20 – Immobilisations incorporelles	60 000€	15 000€
21 – Immobilisations corporelles	23 909,31€	5 977,33€
23 – Immobilisations en cours	314 545,31€	78 636,32€

**Adopté à l'unanimité**

**2-FRAIS DE SECOURS- COMPLEMENT**

Monsieur le Maire présente le tarif de frais de secours pour l'année 2022 du SDIS 74, qui est de 187 € pour l'intervention de l'ambulance des sapeurs-pompiers sur le front de neige en vue de la prise en charge d'un secours. Il est précisé que le SDIS n'est appelé qu'en cas de carence des sociétés d'ambulances privées.

**Adopté à l'unanimité**

*M. Philippe LEGOUX arrive à 18h38*

**Chapitre URBANISME – FONCIER**

**3-UNITE PASTORALE DU PLAN DE L'ARE - DEMANDE DE SUBVENTION**

M. Pierre BESSY propose de demander une subvention pour la poursuite des travaux d'amélioration du bâtiment en vue de l'accueil au public. Le coût total des travaux est estimé à 67 918,80 € HT .

Subvention demandée au Département 60 %            40 751,28 €  
Autofinancement de la commune 40 %                27 167,52 €

**Adopté à l'unanimité**

**4- UNITE PASTORALE DU PLAN DE L'AAR**

M. Pierre BESSY demande l'appui de la SEA pour la réalisation des travaux de l'alpage avec une convention plafonnée de 1 475 € pour un montant estimé de travaux de 66 443,80 €.

**Adopté à l'unanimité**

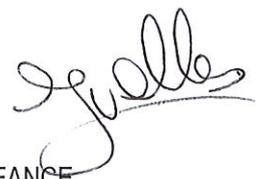
**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Le Maire a participé à une rencontre avec Mme Emmanuelle WARGON, ministre déléguée au logement et d'autres élus pour la modification du zonage PINEL afin d'améliorer les outils d'aide à la création des logements sociaux. Praz passe de zone B2 à B1 et est enfin reconnue comme secteur tendu en matière d'offre de logements. C'est une avancée pour les bailleurs sociaux qui pourrait obtenir une meilleure aide de l'Etat selon la catégorie des communes et donc faciliter la création de logements. D'autres dispositifs seront aussi dorénavant accessibles à notre commune.

**Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 18h47.**

Sophie JUELLE

SECRETARE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 09/02/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.



**Le Maire, Yann JACCAZ**